

spiritueux, voilà quels étaient les droits de ces gens de couleur.

**Une voix:** Quelle honte.

**M. Morris:** Ce sont des paroles amères. Ce n'est pas sur moi que rejailit la honte. Dans les couloirs certains de mes amis de ce côté-ci de la Chambre me font signe de ne pas trop m'émouvoir. Eh bien, il existe des choses dans notre pays au sujet desquelles on doit s'émouvoir et la question des droits fondamentaux de l'homme en est une.

A ce moment de notre histoire où le domaine de la liberté se referme sur toute la surface du globe, nous avons ici, à la Chambre des communes, une occasion unique de dire au monde que non seulement nous possédons ces droits mais aussi que nous les affichons en déclarant que nous les préserverons toujours.

Au lieu de cela, qu'est-ce que nous entendons? On tente de nous diviser, d'isoler le Québec du reste du Canada, de diviser les races au Canada, d'isoler même les noirs des blancs au Canada. Je ne veux pas entendre parler de cela. Je ne suis pas venu ici il y a trois ans pour assister aux préparatifs en vue de semer la division au Canada. Je déclare qu'en dehors de cet immeuble, à travers tout notre riche pays du Canada, c'est une question d'ordre moral. Nous faisons un pas en avant par ce bill des droits qui nous présente à l'univers, à condition que nous l'adoptions et que nous ne nous divisions pas, comme une nation qui entend demeurer libre.

Si c'est ce qui constitue le fond de la déclaration des droits, que l'honorable député de Laurier, si énergiquement opposé au bill, se montre au moins logique et vote contre. Lorsque le premier ministre lui a demandé comment il allait voter, l'honorable député de Bonavista-Twillingate a dit que l'interpellation était mesquine. Il n'est pas mesquin de voter. Si l'honorable député de Laurier trouve tant à redire au bill, qu'il vote contre. Nous sommes ici pour voter pour ou contre le bill. Si le bill répugne à ce point à l'honorable député, que l'honorable député vote contre et rachète par sa logique un peu du respect qu'il a perdu ici aujourd'hui.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas grand chose à dire au sujet du député d'Halifax (M. Morris) qui, heureusement, distille lui-même son propre antidote. Mais je pense que je me dois de rappeler aux députés qui écoutent les discours au lieu de s'en faire préparer par d'autres, que l'honorable député de Laurier n'a rien dit de ce que prétend l'honorable représentant. En fait, ce que le député de Laurier a dit, c'est que la meilleure déclaration des droits pour notre pays serait

[M. Morris.]

une déclaration des droits qui s'applique à tous les citoyens canadiens de toutes juridictions.

En parlant ainsi, le député de Laurier n'a fait que répéter exactement ce que disait le premier ministre en 1948, ainsi que je vais le démontrer tout à l'heure. Le député de Laurier a aussi signalé que nous comprenons comme tout le monde qu'il n'est peut-être pas très facile d'obtenir l'assentiment nécessaire des autres paliers de gouvernement en vue d'adopter la meilleure formule et que si nous ne pouvons adopter cette meilleure formule et si le gouvernement ne veut pas faire ce que nous considérons comme la formule numéro deux, eh bien, nous nous contenterons du peu qui nous reste.

Le député d'Halifax a posé la question suivante au député de Laurier: Si le représentant s'oppose si fermement à ce bill, pourquoi ne vote-t-il pas contre le bill? De tout ce que le député de Laurier a dit à propos du bill rien ne peut s'interpréter, à mon sens, comme une vive opposition. Je serais très surpris si le député ou quiconque s'y opposait car il est très difficile de s'élever énergiquement contre cette mesure anémique.

Pour épargner au premier ministre la question facile qu'il pose généralement dans un débat,—comment voterez-vous?—je me hâte de dire que je voterai, bien sûr, pour le bill, dans le même esprit qu'Oliver Twist a mangé la première fois son brouet clair. C'est un brouet clair, mais il n'y a rien à y redire. C'est une mesure inoffensive. Elle ne peut vraiment faire de mal. La seule objection c'est qu'elle est si différente de ce qu'on annonçait qu'elle va décevoir un grand nombre de ceux qui s'attendaient à beaucoup plus que ne le laisserait présager le premier projet de 1958 puis la version améliorée présentée vingt mois plus tard et dont les améliorations devraient presque être examinées au microscope, tant elles sont ténues. On se demande pourquoi il a fallu ce délai de vingt mois.

Comme le ministre de la Justice nous a exposé des principes plutôt bizarres au début de la journée, je crois devoir y répondre. Le premier ministre a bien raison de proposer, comme je viens de l'entendre faire, qu'on envoie chercher le ministre de la Justice. J'aimerais bien que le ministre entende mes observations.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je suis sûr que le ministre voudrait s'en amuser. C'est pourquoi j'ai demandé qu'on l'envoie chercher.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je suis tout à fait d'accord. Je préfère que le ministre de la Justice entende ce que j'ai à dire, car ce que je vais dire,...